

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 JANVIER 2020 A 19H00
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD (EX 255 RUE DE LA
MAIRIE), PANISSAGE 38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Daniel RABATEL, Michel MOREL, Gilles BRÉDA, Florence BARBIER, Henri RIVIÈRE, Françoise GAUTHIER, Pascal GRÉAUME, Marie-Agnès TOURNON, Gilles PONCHON, Gilles BOURDIER, Sébastien ESMIOL, Julien GENTIL, Martine LODI, Marion COQUILLE, Charlette MULLER, Elisabeth VANOLI, Thierry COHEN (qui est arrivé en fin de séance).

Conseillères municipales excusées et absentes : Mesdames Dominique GUTTIN, Caroline MARTIN.

Pouvoir : M. Gilbert SAINTE LUCE (qui a donné procuration à M. Daniel RABATEL).

Secrétaire de séance : M. Pascal GRÉAUME.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : aucune remarque.

I. URBANISME ET PATRIMOINE :

2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

*Parcelle bâtie : Section B 782 d'une superficie de 2 876 m² située 949 Route de Château Gaillard – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. MASSIOT Rémy et Mme ROTURIER Marie au profit de M. Mme DELAMARE Dominique domiciliés à Marignier. DIA déposée par Me MARTIN Caroline Notaire à Val-de-Virieu.

Prix de vente : 279 000.00 euros.

*Parcelles non bâties : Section AB 482 et 485 d'une superficie de 17 169 m² situées Le Bourg 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts BOURJAL de Saint Sulpice des Rivoires au profit de la SARL VITTON A.M.O. à Fontaines sur Saône. DIA déposée par Mes BAUD et CHABERT-CHIRPAZ Notaires à Saint Geoire-en-Valdaine.

Prix de vente : 250 000.00 euros.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

5 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 12 décembre 2019 par Mécanique JOURNET, M. JOURNET Frédéric, 80 Route de la Galandière – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant l'installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable : 10 lignes de 15 panneaux noirs horizontaux orientés sud-est, intégrés pour l'autoconsommation de l'énergie produite avec vente du surplus (L : 31.01 m, H : 9.98 m). Puissance totale : 60 kW. Surface solaire prévue : 309.43 m². Parcelle A 1002 située en zone UI au PLU.

*Dossier déposé le 18 décembre 2019 par M. GUILLAUD-SAUMUR Grégoire et Mme TRAYNARD Célia domiciliés 215 Route des Giclas – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant la construction d'une piscine creusée de 3 m x 5 mètres. Parcelle B 548 située en zone UBb au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

*Dossier déposé le 4 janvier 2020 par M. et Mme AGNIEL Sébastien domiciliés 45 Impasse de la Gaieté – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant :

-la création d'un toit en tuiles deux pans encastré dans le toit existant afin de couvrir la terrasse côté sud-est. Superficie : 20 m². Matériaux bois + tuiles mécaniques (idem maison). Charpente apparente style « cathédrale ». Peinture de la charpente en blanc comme les volets.

-création baie vitrée 2 m x 2 m côté sud-ouest sur façade de la maison ;

-création clôture (environ 100 ml) côté ouest et nord : muret 50 cm de hauteur + grillage 2 m de hauteur.

Parcelle A 1065 située en zone UB au PLU.

Il sera donné un avis favorable à cette DP avec prescription pour le grillage qui devra être d'une hauteur de 1.80 m au lieu de 2 mètres.

*Dossier déposé le 4 janvier 2020 par M. et Mme AGNIEL Sébastien domiciliés 45 Impasse de la Gaieté – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant la construction d'une piscine (côté sud-ouest) de 8 m x 4 mètres avec terrasse attenante de 25 m². Parcelle A 1065 située en zone UB au PLU.

*Dossier déposé le 10 janvier 2020 par M. DANELUTTI Christian domicilié 85 Chemin de Sarapin – Panissage 38730 Val-de-Virieu, concernant la modification de la façade :

-création d'une porte vitrée et une fenêtre coulissante au rez-de-chaussée ;

-création d'une fenêtre coulissante à l'étage ;

-agrandissement d'une fenêtre en porte vitrée ;

-création de 20 m² habitables sur deux niveaux.

Parcelle A 644 située en zone Nh au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

1 Permis de Construire :

* Dossier déposé par Mme VIRETTE Chloé, Architecte pour le compte de Mme SCHITTULLI-CONTE Sylvie domicilié 474 Chemin du Rat à Val-de-Virieu, le 30 Décembre 2019. Parcelles E 195, 204 et 475 d'une superficie de 12 528 m². Le projet concerne la régularisation des constructions liées au Permis de Construire n°38 560 12 200 01 obtenu en date du 12 mars 2012 et la création d'une construction à usage d'habitation pour l'exploitante, dans la limite des 180 m² de surface de plancher autorisée et située dans un périmètre de 25 mètres de l'exploitation (élevage canin). Parcelles situées en zone A au PLU, hors périmètre du Château.

Un avis favorable est donné pour ce permis de construire.

1 Autorisation de Construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) :

* Dossier déposé par la SARL AMCA 4 Avenue Docteur Guyonnet 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS, Architecte pour le compte de la Mairie de Val-de-Virieu 2 Rue de Barbenière 38730 VAL-DE-VIRIEU, le 13 Janvier 2020. Parcelle AB 415. Le projet concerne le réaménagement intérieur de l'ancienne Poste 76 Rue du Vallon de Lamartine à Val-de-Virieu, l'aménagement d'un commerce dans un bâtiment existant, réaménagement intérieur de locaux existants. Parcelle située en zone Ub au PLU, hors périmètre du Château.

Un avis favorable est donné pour cette autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

Terrain Bourjal : le transfert du compromis a été signé le 3 janvier, projet OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur cette parcelle à l'étude avec les services urbanisme des Vals du Dauphiné.

II. VOIRIE ET RESEAUX :

M. Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

Subvention Agence de l'eau prorogée jusqu'à décembre 2020, un rendez-vous a eu lieu avec la Sté Briquet concernant du matériel de désherbage. Des démonstrations auront lieu aux cimetières et aux jeux de boules.

Nettoyage des chemins : les employés ont nettoyé les accotements. Il reste des branches à enlever suite aux intempéries et à entretenir quelques chemins pratiqués par les randonneurs.

Coupages d'électricité pour mise en route des réseaux enterrés :

-mercredi 22 et lundi 27 janvier : de 8h30 à 14h00 dans les secteurs : Route du Murinais, Route des Giclas et Rue de la Gare.

Il est programmé également une coupure, Place de la Guinguette pour le 27 janvier.

Terrain de tennis : appels d'offres à étudier avec la Fédération Française de Tennis : le rendez-vous est reporté à une date ultérieure pour le choix de ceux-ci.

III. TRAVAUX BATIMENTS :

M. Gilles BREDA informe le conseil municipal des travaux en cours ou à réaliser :

Projet achat local Vals du Dauphiné (Rue du Stade) ou construction d'un bâtiment métallique au parking du moulin : un devis estimatif a été demandé pour la deuxième proposition. Il s'élève à 90 000 euros.

Restauration appartement 31 rue de Barbenière : commencement des travaux, début février 2020.

Sérigraphie signalétique de portes de bureaux réalisée à la maison médicale. La réfection des toits et des gouttières sur les entrées principales sera effectuée par l'entreprise VACHON.

Aire de jeux : remplacement de deux mobiliers suite à la vétusté.

Projet aménagement local commercial (ancien local de la Poste), subvention de 30 000€. Achat du fonds PROXI par les repreneurs fin janvier. Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public a été déposée ce jour.

Bureaux commerciaux à louer (ex mairie de Panissage) : 600 € ; et appartement (duplex) au 31 rue de Barbenière à Val-de-Virieu : 400 €.

Horaires d'ouverture du Point info au Château : les après-midis du mardi au dimanche de 14h00 à 17h30 en juillet et août.

Point-info, 2 Rue de Barbenière : une petite salle de pause pourrait être envisagée pour les touristes, sportifs.

DELIBERATION N°2020 01 : ANNULATION DE LA CLAUSE DE REVISION ANNUELLE DES LOYERS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la location de deux appartements situés au 912 et 914 Route de Château Gaillard à Panissage 38730 Val-de-Virieu ainsi que la location d'un bâtiment situé au 22 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu et propose d'annuler la clause de révision annuelle de ces loyers à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**DECIDE** d'annuler la clause de révision annuelle des loyers des 912 et 914 Route de Château Gaillard à Panissage 38730 Val-de-Virieu et du 22 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu.

-**INDIQUE** que le loyer de Mme COLOMB Nathalie 912 Route de Château Gaillard Panissage 38730 Val-de-Virieu sera de 379.21 euros, à partir du 1^{er} janvier 2020 ; le loyer de M. MASSOUBRE Patrick 914 Route de Château Gaillard Panissage 38730 Val-de-Virieu sera de 375.82 euros, à partir du 1^{er} janvier 2020 ; le loyer de l'association de l'ADMR (Aides Ménagères en Milieu Rural - AMMR) 22 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu sera de 205.05 euros, à partir du 1^{er} janvier 2020 et le loyer de l'association de l'ADMR (Familles des Vals du Dauphiné-Chartreuse-Voironnais) 22 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu sera de 205.05 euros, à partir du 1^{er} janvier 2020.

=====

IV. CULTURE ET PATRIMOINE :

Mme Marie-Agnès TOURNON

DELIBERATION N°2020 02 : AVENANT A L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION DU SPECTACLE « LES AMIS FIDELES » DU 31 JANVIER 2020 A LA SALLE DU PEUPLE DE VAL-DE-VIRIEU :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Compagnie « 23heures24 » un avenant à la convention pour le spectacle « Les amis fidèles » qui sera donné à la Salle du Peuple de Val-de-Virieu, le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30.

L'avenant comprend une modification de l'article 3 de la convention :

L'article devient :

-l'organisateur aura à sa charge les droits d'auteur et la taxe sur les spectacles s'il y en a. Il en fera la déclaration de recette.

Il a également à sa charge le versement à l'URSSAF de contributions sociales et fera le nécessaire pour s'en acquitter.

Il ne s'agit pas là d'une nouvelle contribution mais d'une même contribution (collectée jusqu'au 31/12/2018 par la SACD) recouvrée depuis le 1^{er}/01/2019 par de nouveaux interlocuteurs. Elle est obligatoire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cet avenant établi en double exemplaire est à approuver et à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-**APPROUVE** l'avenant à la convention pour le spectacle « Les amis fidèles » qui sera donné à la Salle du Peuple de Val-de-Virieu, le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30 ;

-**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et à retourner deux exemplaires à la Compagnie « 23heures24 » dont l'adresse est : 11 Rue le Poulet 38240 MEYLAN.

=====

Ciné Val-de-Virieu : dimanche 26 janvier 2020 à 17h00, Salle du Peuple : « Jusqu'à la garde ». Très bonne fréquentation pendant la période des fêtes de fin d'année.

Départ à la retraite de Mme Françoise ANTONIAKOS : pot de l'amitié vendredi 17 janvier à la salle du peuple.

Deux employées à mi-temps remplaceront Mme ANTONIAKOS dont une s'occupera de l'animation et l'autre de la gestion.

Mme Françoise GAUTHIER

DELIBERATION N°2020 03 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PRESERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la préservation du patrimoine, il est nécessaire de conserver et restaurer trois croix de Lorraine situées dans le périmètre du Château de Virieu.

Monsieur le Maire rappelle que pour ces travaux, il a rencontré Mme Claire BIGAND, Conservatrice, Restauratrice de peintures murales et sculptures polychromes ainsi que M. Philippe BOULET, Atelier Roquette, Encadrement, Dorure, Conservation, Restauration.

Ces travaux de conservation et restauration des trois croix de Lorraine ont été estimés à 5 225.00 euros HT. Ils seront programmés pour le 2^{ème} trimestre 2020.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le programme des travaux de conservation et réfection des trois croix de Lorraine, et à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine ;

-**DONNE** son accord afin que soit déposée une demande de subvention aussi élevée que possible auprès du service Patrimoine du Conseil Départemental, au titre de ces travaux,

-**INDIQUE** que le plan de financement de l'opération sera le suivant :

Coût estimatif global 5 225.00 € HT

Subvention Département de l'Isère Direction de la Culture et du Patrimoine ... 1 306.00 € HT
Autofinancement 3 919.00 € HT
-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil
Départemental au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine, et à signer tous
documents se rapportant à ce dossier.

=====

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

DELIBERATION N°2020 04 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE – TRANSFORMATION EN EPAGE :

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI à fiscalité propre ou peut être transférée à un syndicat mixte pouvant se transformer en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ou en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Dans ce nouveau contexte, le comité d'agrément du comité de bassin de l'Agence de l'Eau veille au respect des principes essentiels fixés par le SDAGE et par la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE de bassin) : favoriser l'approche par bassin versant, l'exercice conjoint des compétences « gestion des milieux aquatiques » et « prévention des inondations », la mutualisation des moyens au sein de structures de taille suffisante pour porter les travaux à réaliser au titre du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques Inondations et garantir le maintien de la concertation avec les différents acteurs concernés en s'appuyant notamment sur les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et les comités de rivière, lac, baie, nappe.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, au regard de ses compétences et de son périmètre d'actions (le bassin versant dans son ensemble), a constitué le niveau de collectivité approprié pour porter la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour le compte des EPCI à fiscalité propre. Un travail conséquent a été mené avec les 9 EPCI du bassin versant de la Bourbre du territoire. De cette concertation sont issus les nouveaux statuts, validés par arrêté préfectoral le 11 février 2019, qui se caractérisent par :

- Un transfert total de la compétence qui permet un exercice de la compétence GEMAPI par le SMABB dans son ensemble (GEMA et PI) ;
- Un périmètre d'intervention correspondant au bassin versant de la Bourbre, soit un périmètre hydrographique cohérent, d'un seul tenant et sans enclave ;
- Une adéquation entre les missions du syndicat et son périmètre d'intervention ;
- L'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention ;
- Une capacité financière et une capacité technique à la hauteur des enjeux.

Le syndicat continue d'exercer, pour le compte de ses communes ou EPCI membres des missions facultatives qui concourent également à la gestion du grand cycle de l'eau, qualifiées de Hors GEMAPI.

Le SMABB a ainsi pu prétendre à une reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Cette candidature a fait l'objet d'un avis favorable en Commission Locale de l'Eau le 26 septembre 2019. Le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau a également émis un avis favorable suite à la soutenance de la candidature par le syndicat le 11 octobre dernier. Enfin, le Préfet coordonnateur de bassin a transmis un avis conforme le 20 novembre 2019.

Lors de son assemblée délibérante le 2 décembre 2019, le Comité Syndical du SMABB a approuvé les statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre – EPAGE de la Bourbre comprenant :

- la transformation du Syndicat en EPAGE,
- le changement de nom et de siège du Syndicat,
- l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

La délibération, les statuts et les avis favorables de la CLE, du comité d'agrément du comité de bassin et l'avis conforme du préfet coordonnateur de bassin ont été notifiés à la commune, le 20 Décembre 2019.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

=====

Arrivée de M. Thierry COHEN.

***CCAS :** Mme Françoise GAUTHIER : la prochaine réunion du CCAS aura lieu le mercredi 15 janvier 2020.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 25 janvier à 12h00, salle du peuple.

Des remerciements ont été adressés à Florence BARBIER pendant la convalescence de Mme GAUTHIER.

Installation d'un frigo livres vers l'abribus de Panissage : reste l'achat de la peinture. Les enfants participeront à cette décoration.

***Vie associative, animations et halle des sports :** M. Gilles PONCHON

Réunion Fonds DVA à Bourgoin-Jallieu (subventions aux associations) : une invitation a été envoyée aux Présidents des associations.

Téléthon organisé à Chassignieu : 3862,58 € ont été reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies). Des remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

Samedi 18 janvier 2020 à Chélieu : Assemblée Générale de Vallée en Transition.

***Communication :** M. Pascal GREAUME

La distribution du bulletin et du plan de Val-de-Virieu aura lieu cette semaine par La Poste.

Présentation application illiwap sur Smartphone : gratuit par les utilisateurs. Il faudra un travail d'information en parallèle avec le panneau électronique. Coût : 1 200.00 euros par an sur une durée de trois années. Pour l'instant, test d'essai de 30 jours.

***Environnement, aménagement et fleurissement : Mme Florence BARBIER**

20 lauréats ont été sélectionnés. Un courrier a été envoyé avec un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à récupérer chez Jardi'service ou au bureau de tabac (ouvrages de jardins...)

***Education, jeunesse : M. Gilles BOURDIER**

Une étude énergétique pour le chauffage du SIVU est demandée à l'entreprise KALEO qui doit rendre son diagnostic le jeudi 16 janvier.

Cantine : un système de reprise d'emballages par le traiteur et valorisation des déchets plastiques sont souhaités par le SIVU.

Il est rappelé que la compétence du SIVU de l'École Intercommunale de la Vallée est communale.

***Tourisme : Mme Charlette MULLER**

Pas de réunion en janvier, la prochaine est prévue pour le 11 février 2020.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

-Population légale en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2020 : 1 558 habitants.

-Permanence d'un conciliateur : Madame Christine BIRON tiendra une permanence à la mairie de Val-de-Virieu un lundi après-midi par mois de 14h00 à 17h00. Les personnes qui souhaitent rencontrer le conciliateur devront prendre rendez-vous en mairie.

-Le magasin SPAR, Rue de la Gare est fermé provisoirement depuis le 18 décembre suite à la mutation des gérants. Une réouverture du magasin est prévue samedi 18 janvier 2020.

-Les vœux à la maison de retraite et au club des anciens ont eu lieu le mercredi 8 janvier (12h45 et 16h00).

-Les sœurs de la Communauté Sainte Ursule ont envoyé des remerciements pour la réception du colis de fin d'année et présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

-Les membres de l'association « Patrimoine de la Vallée de la Bourbre » : Agostinho, Gabriel, Jean-Pierre, Louis, Michel et Patrick présentent leurs vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année 2020. L'inauguration officielle du 6 avril 2019 réunissait plus de 500 personnes et, depuis, ce ne sont pas moins de 1 600 visiteurs enthousiastes qui ont confirmé la pertinence de la création du musée « Histoire de la galoche ».

-Personnalité de l'année en Nord-Isère : félicitations à Louis Fournier qui termine au pied du podium.

-Invitation à la réception des vœux le dimanche 19 janvier 2020, à 10h30 Salle du Peuple.

-Compteurs LINKY : installation entre juillet et octobre 2020.

-Le spectacle « Les Misérables » du mois d'avril sera reporté pour les soirées d'été en août 2020. Une date sera précisée ultérieurement.

-Panneau porte affiches : 4 devis ont été reçus. Le devis de l'entreprise Bourjal a été retenu. Il faudra réfléchir à un règlement des affichages.

-Décorations de Noël devant le magasin Jardi'Services : il a été remarqué un empiètement trop important sur le passage piétonnier.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 24 Février 2020 à 19 heures.

Fin de la séance : 21h30.